

Fondation Danielle Mitterrand – France-Libertés
22, rue de Milan - 75009 Paris - Tél. 33 1 53251040
Responsable permanente ONU : Oretta Bandettini di Poggio
e-mail: erika@lunet.it

Bureau International pour le respect des droits de l'homme au Sahara Occidental
C.P. 474 – 1211 Genève 4
birdhso@birdhso.org

Comité suisse de soutien au peuple sahraoui
Vauroux 2 – 2022 Bevaix (suisse)
E-mail : contact@sahraoui.ch

Monsieur Mevlüt Çavuşoğlu
Président de l'APCE
Assemblée parlementaire
Conseil de l'Europe
Avenue de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex

Genève, le 10 juin 2011

Monsieur le Président,

La Fondation *Danielle Mitterrand-France Libertés* a rejoint nos associations qui ont suivi de très près la réunion du 31 mai à Paris de votre Commission des questions juridiques. Selon nos informations, la commission a adopté à l'unanimité un projet de résolution concernant le statut de partenaire pour la démocratie déposé par le parlement du Maroc auprès du Conseil de l'Europe. Ainsi le Maroc deviendra le premier pays obtenant ce statut. Lors de la session du juin de l'Assemblée parlementaire, vous traiterez de cette question le mardi 21 et prendrez une décision.

Permettez-nous de vous exprimer notre profond regret, et comme le dit l'Ambassadeur français Stéphane Hessel, notre profonde indignation devant ce déni de la réalité vécue au Maroc par de nombreuses Marocaines et Marocains et par le peuple sahraoui qui vit dans les territoires du Sahara Occidental occupés par le Maroc. Il faut très mal connaître ce pays pour pouvoir considérer comme la réalité ce qu'expriment les présidents des deux chambres du parlement marocain (voir le point 3 du Rapport du Député Luca Volontè) quand ils disent que « le parlement qu'ils représentent partage les valeurs du Conseil de l'Europe, à savoir la démocratie pluraliste et paritaire, l'Etat de droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ».

Croyez-vous vraiment que l'Etat marocain partage les mêmes valeurs que celles du Conseil de l'Europe ? Nous avons un très grand respect pour votre institution avec laquelle nous collaborons dans d'autres domaines mais ici, elle est en train de perdre sa crédibilité et se laisse entraîner dans des décisions qui ne l'honorent pas.

Nous ne reprendrons pas les exemples que nous vous avons donnés dans notre dernière lettre concernant la réalité vécue au Maroc et au Sahara occidental occupé (annexe 1) mais nous nous posons quelques questions sur la façon dont vous avez pris connaissance de la « démocratie » marocaine. Etes-vous allés à El Ayoun, la capitale du Sahara Occidental pour rencontrer les défenseurs des droits de l'homme sahraouis, ce qui aurait permis d'évaluer si, comme le disent les parlementaires marocains, le Maroc respecte les droits humains ? Vous êtes-vous rendus dans les prisons marocaines pour rencontrer les prisonniers d'opinion qui sont parrainés par Amnesty International notamment ? Avez-vous discuté avec les représentants suisse, suédois et finlandais qui ont assisté aux procès indignes d'un Etat de droit, à la fin 2010 et début 2011, des 7 Sahraouis ayant été arrêtés à leur retour des camps de réfugiés sahraouis ? Avez-vous lu le rapport de Reporters sans Frontières sur la liberté de la presse au Maroc (annexe 2) ? Avez-vous rencontré les personnes qui se battent pour la libération du journaliste Rachid Nini et contre la censure ? Savez-vous que la presse ne peut pas démocratiquement parler de l'avenir du Sahara Occidental ou du roi et de son rôle dans le pays ?

Nous pourrions reprendre systématiquement de nombreux points de votre rapport et les commenter. Nous n'en prendrons que 2. Arrêtons-nous d'abord au point 8.12 qui dit : *prévenir la torture et les traitements inhumains ou dégradants à l'encontre des personnes privées de liberté ; lutter contre l'impunité des auteurs d'actes de tortures et de sévices*. Il ne s'agit pas de prévenir la torture, Monsieur le Président, mais d'exiger son arrêt immédiat. Elle est quotidienne dans de nombreuses prisons et dans la prison noire d'El Ayoun tout particulièrement. Quant à l'impunité, elle a jusqu'à présent été totale comme Amnesty International l'écrit dans le résumé de son rapport 2011 sur la situation qui prévaut au Maroc et au Sahara occidental occupé :

Aucune mesure n'a été prise pour traduire en justice les auteurs de violations flagrantes des droits humains commises dans le passé. Les réformes du cadre juridique et institutionnel promises de longue date tardaient à être mises en œuvre.

Et le rapport ajoute : La liberté d'expression, d'association et de réunion était toujours restreinte, tout particulièrement à propos de questions considérées comme politiquement sensibles, et notamment le statut du Sahara occidental. Cette année encore, des défenseurs des droits humains, des journalistes, des membres du groupe politique interdit Justice et bienfaisance, ainsi que des militants sahraouis ont été harcelés et poursuivis pour des motifs politiques. Plusieurs dizaines de personnes soupçonnées d'infractions liées à la sécurité ont été emprisonnées ; certaines, maintenues au secret, auraient été torturées ou maltraitées. Des affrontements ont éclaté lorsque les forces de sécurité ont fait évacuer par la force des milliers de Sahraouis d'un campement dressé à titre de protestation. Plusieurs personnes ont été tuées et d'autres ont été blessées. Les arrestations et les expulsions collectives d'étrangers se sont poursuivies. Des condamnations à mort ont été prononcées ; aucune exécution n'a eu lieu. (Amnesty International, Rapport 2011)

Quant au point 9, il dit : *En outre, l'Assemblée attend du Maroc qu'il continue à rechercher des moyens pacifiques de régler les litiges internationaux, conformément à la Charte des Nations Unies. Dans ce contexte, elle appelle tout particulièrement le Parlement marocain à contribuer davantage au règlement de la question du Sahara occidental, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies.* Il n'est pas crédible pour une Institution comme le Conseil de l'Europe de réduire le conflit du Sahara Occidental, qui est une réelle situation de décolonisation et d'occupation, à un « litige international ». Et vous traitez cette grave question avec une grande frilosité. Savez-vous qu'il y a plus de 35 ans que le Maroc ne respecte pas ses engagements auprès de l'ONU ? Comment va-t-il respecter ceux qu'il va prendre en signant ce statut de partenaire démocratique ?

Monsieur le Président, nous sommes en train de perdre les espérances que nous mettions dans le Conseil de l'Europe comme instance internationale, leader de la promotion des valeurs de démocratie, de respect des droits humains, de justice et de recherche de la paix. Nous vous l'exprimons solennellement : vous êtes en train de commettre une grave erreur. Le Maroc, avec l'aide de la France a mis en place un système extrêmement puissant de séduction et de participation à la vie des institutions internationales, qui est en très grand décalage avec la réalité de la population marocaine et sahraouie. Le Maroc ne respecte pas les accords qu'il a signé, il ne respecte pas les résolutions de l'ONU concernant le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui, pas plus qu'il ne respecte les engagements auxquels sont tenus les Etats occupant des territoires encore non-autonomes, c'est-à-dire les territoires qui doivent encore accéder à l'indépendance.

Nous restons à votre disposition, Monsieur le Président, pour vous rencontrer ou pour répondre aux doutes que nous aurons peut-être réussi à créer chez vous concernant la nécessité de traiter ce point lors de votre session de juin. Nous pensons que vous devez obtenir de vrais changements du et au Maroc avant de prendre votre décision.

Nous vous envoyons, Monsieur le Président, nos salutations empressées.

Oretta Bandettini di Poggio, Fondation Danielle Mitterrand-France-Libertés

Christian Viret, Président du Bureau International pour le Respect des Droits de l'Homme au Sahara Occidental

Berthier Perregaux, Président du Comité suisse de soutien au peuple sahraoui

Copie à :

- Monsieur Philippe Boillat, Directeur général des Droits de l'Homme et des affaires juridiques du Conseil de l'Europe
- Monsieur le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, Thorbjorn Jagland
- Monsieur Luca Volontè, rapporteur pour la demande de statut de partenaire pour la démocratie du Maroc, Commission des questions politiques
- Mesdames et Messieurs les parlementaires suisses au Conseil de l'Europe